

ARRÊTÉ
DE DÉCHARGE PARTIELLE OU TOTALE
DE SERVICE POUR EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ SYNDICALE
DE M. ou M^{me} [Nom Prénom]
GRADE [grade]

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'organisation [citer l'organisation syndicale] bénéficie de [nombre d'heures] heures mensuelles de décharge d'activité de service pour l'année [année],

Considérant que M. ou M^{me} [Nom, Prénom] a été désigné par l'organisation [citer l'organisation syndicale] pour bénéficier d'une décharge partielle (1) [préciser le pourcentage] ou totale (1) d'activité de service pour exercer une activité syndicale,

Considérant que cette désignation est compatible avec la bonne marche de l'administration,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] bénéficiera d'une décharge d'activité de service partielle (1) [préciser le pourcentage] ou totale (1) pour l'exercice d'une activité syndicale pour une période de [durée], à compter du [date],

ARTICLE 2 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] demeure en position d'activité dans son cadre d'emploi et continue à bénéficier de toutes les dispositions concernant cette position,

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité

Fait à [commune] le [date]
Le Maire (*ou le Président*)

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :

(1) rayer la mention inutile